



FIJ

Le Fonds d'Insertion des Jeunes



↳ Qu'est-ce que le FIJ ?

Dans un contexte où le taux de chômage ne cesse de croître, l'insertion économique des jeunes par la création de micro-entreprises est devenue un axe prioritaire pour redonner une lueur d'espoir à cette frange de la population.

C'est dans cette perspective que la CONFEJES a créé le Fonds d'Insertion des Jeunes (FIJ) en 1994.

Celui-ci consiste en :

- Des formations d'initiation et de renforcement des capacités à l'entrepreneuriat tant à l'intention des jeunes que de leurs encadreurs ;
- Des financements de micro-entreprises ou micro-activités génératrices de revenus permettant ainsi l'auto-promotion des jeunes par des emplois qu'ils créent eux-mêmes.

↳ Quels sont les projets financés par le FIJ ?

Le FIJ finance des projets dans tous les secteurs d'activité tout en privilégiant :

- Les projets à caractère agro-pastoral ;
- Les projets en zone rurale ;
- Les projets collectifs ;
- Les projets de jeunes filles ;
- Les projets des handicapés physiques.

Le montant des prêts accordés aux jeunes se situe entre 100 000 et 5 000 000 F CFA (soit environ entre 150 et 7 600 €).

↳ Qui peut bénéficier du FIJ ?

Le FIJ s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, scolarisés, déscolarisés ou non scolarisés, diplômés ou non diplômés, ressortissants de l'un des pays membres de la CONFEJES et ayant suivi préalablement une formation à la création et à la gestion des entreprises.

Exceptionnellement, le FIJ finance les projets de jeunes handicapés âgés de 16 à 35 ans.

↳ Comment s'organise le dispositif du FIJ ?

La formation, le suivi et l'accompagnement des jeunes se font à travers un dispositif existant dans chacun des pays et comprenant une Commission nationale de suivi et de soutien, un coordonnateur national et des encadreurs.

Les projets des jeunes, montés avec l'aide des encadreurs et du coordonnateur, font l'objet d'une présélection par la Commission nationale et parviennent au Secrétariat général de la CONFEJES où ils sont soumis à la sélection finale par le Comité international de sélection et d'orientation du FIJ (CTOS/FIJ).

De plus, les meilleurs projets nationaux sont sélectionnés chaque année pour participer au Concours d'Excellence FIJ, Prix Bernadette Ndongu, qui récompensent les entrepreneurs les plus méritants en leur octroyant une subvention supplémentaire.



Que fait le FIJ pour le sport ?

En vue d'appuyer les initiatives des sportifs en matière de création d'entreprise, la CONFEJES organise des sessions de formation en techniques de fabrication de matériels sportifs de base. Ces sessions permettent au jeune de devenir artisan-producteur de ballons, filets, maillots, etc.




Ces stages sont reconnus pour leur approche pédagogique, facilement accessible et orientée vers les résultats.

Quels sont les résultats du FIJ ?

Entre 2005 et 2008, le FIJ affiche le bilan suivant :

- 1 215 jeunes bénéficiaires du FIJ ;
- 405 micro-entreprises financées ;
- 210 jeunes formés à l'entrepreneuriat et à la fabrication de matériels sportifs ;
- 117 coordonnateurs et encadreurs formés ;
- 761 emplois créés ;
- 709 167 475 F CFA soit près de 1 085 000 € de subventions accordées aux micro-entreprises ;
- 25 pays du Sud concernés.

A consulter sur le site Internet de la CONFEJES :

-  Le Guide pédagogique du Fonds d'Insertion des Jeunes destiné aux jeunes et à leurs formateurs pour les aider dans leur projet de création de micro-entreprises.
-  Les contacts des coordonnateurs nationaux du FIJ.
-  Des vidéos présentant des projets soutenus par le FIJ ainsi que le déroulement des formations.

www.confejes.org